

Les entretiens phocéens

COLLOQUE VENDREDI 13 AVRIL 2018

Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan - salle A. Haddad - Marseille(6^{ème})



LOI SPINETTA : LA CRISE DE LA QUARANTAINE

40 ans de jurisprudence et de pratique de l'expertise judiciaire, ça se fête ! L'occasion nous est donnée de réfléchir à quelques évolutions prévisibles du droit de la construction (et pas seulement).

8 h 45 ALLOCUTIONS D'INTRODUCTION

M^e Geneviève MAILLET, Bâtonnier du barreau de Marseille
M Gérard LEGALLE, Président CEBTPI

9 h 15 LOI SPINETTA, BILAN DE SANTÉ

→ De quelques notions clés sur la responsabilité des constructeurs, 40 ans de pratique et d'évolutions

M^e Adrien PELON, Avocat au Barreau de Paris, Chargé d'enseignement ASSAS/ ENM : de quelques notions clés de la Loi SPINETTA

10 h 15 EXPERTISE DO / EXPERTISE JUDICIAIRE / MODES ALTERNATIFS APPLIQUÉS AU DROIT DE LA CONSTRUCTION

→ La loi SPINETTA en pratique, quelques cas d'application

M Alain FILLOUX, Conseil énergétique
MM Jean-Marc OGGIANO Expert DO, Théo FEIN Expert CEBTPI, Philippe HOAREAU Vice-Président du TGI de Marseille, en charge des référés

11 h 15 TABLE RONDE : ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'EXPERT DANS LA QUALIFICATION DES DOMMAGES

→ Regards croisés Magistrats / Experts / Avocats sur la qualification des dommages et désordres

M Robert GIRAUD Président CNCEJ,
M Georges Henri DUCREUX, Expert CEBTPI,
M^{me} Isabelle HERBONNIERE, Présidente de la 3^{ème} Chambre du TGI de Marseille,
M^e Paul SEMIDEI, Avocat au Barreau de Marseille

12 h 15 BUFFET DANS LEPATIO

13 h 45 FOCUS SUR OPALEXE (... SUITE MAIS PAS FIN)

→ L'actualité sur la dématérialisation de l'expertise

M Olivier SCHWEITZER, Conseiller près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
M Pierre MALICET, Expert GRECA, Responsable national du projet OPALEXE,
M^e Philippe HUGON de VILLERS, Avocat au Barreau de Marseille,

14 h 45 LA JUSTICE PRÉDICTIONNELLE : FANTASME OU RÉALITÉ

→ Du préventif au prédictif

M^e Olivier RAYNAUD, Avocat Barreau de Marseille, membre du Conseil de l'Ordre, commission n^{les} technologies
M Erwan BIDAN, Ingénieur prévention construction AQC

15 h 45 UN EXEMPLE DE GESTION DES DÉSORDRES DE TRAVAUX EN PÉRIODE DE GARANTIES PAR UN OPÉRATEUR PUBLIC : LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

→ La gestion des désordres de travaux en périodes de garanties par le Département des Bouches-du-Rhône

M Max THORETTON, Expert CEBTPI, responsable des assurances et des sinistres Construction au Conseil Départemental 13

16 h 45 CLOTURE, SYNTHÈSE DES TRAVAUX

M^{me} le Bâtonnier Andrée MINGUET,
M^e Joëlle ESTEVE, Avocat au Barreau d'Aix en Provence

Validation au titre de la formation continue : 8 heures pour les avocats - une séance pour les experts

LES ENTRETIENS PHOCEENS 2018

Colloque vendredi 13 avril 2018

Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan
salle Albert Haddad - Marseille(6e)



LOI SPINETTA LA CRISE DE LA QUARANTAINE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme/M. Prénom Nom

Participera au colloque

Qualité :

Adresse

.....
.....
.....

Téléphone :

Email :

TARIFS D'INSCRIPTION incluant le déjeuner

- 95 euros TTC : avocat, expert et autres professions
- 50 euros TTC : jeune barreau (prestation de serment entre 2015 inclus et 2018 inclus)
- 30 euros TTC : élève avocat, étudiant

Nous vous remercions de retourner ce bulletin d'inscription avec votre règlement, par chèque à l'ordre de l'IFCAM, à l'adresse suivante :

**Ordre des Avocats
Les Entretiens Phocéens**
51 rue Grignan
13006 MARSEILLE

Plus d'informations

CEBTPI
tel : 04 91 33 04 04

Ordre des Avocats
Service communication
tél. : 04 91 15 31 64
www.barreau-marseille.avocat.fr

Avec le soutien de notre partenaire

**Société
Marseillaise de Crédit**



Validation au titre de la formation continue : 8 heures pour les avocats - une séance pour les experts